

## Fiche d'inscription annuelle année scolaire 2023-2024 TRANSPORT SCOLAIRE

**A retourner au plus tard le 26 mai 2023 en mairie,**

**Carte Filibus :** Les enfants de plus de 6 ans doivent avoir la **CARTE JEUNE 2023-2024** ; il vous appartient de vous la procurer auprès de Filibus. Cette carte permettra à votre enfant de bénéficier du transport scolaire de la commune et du réseau Filibus dans l'agglomération.

L'inscription se fait pour l'année scolaire. **Une participation forfaitaire de 20 euros par enfant et par an vous sera demandée dès lors que votre enfant utilise le transport. Celle-ci sera réglée après réception de la facture en octobre.**

Nom du représentant légal : .....N° Téléphone en cas d'urgence : .....

Adresse mail : .....

**Personne (s) habilitée (s) à venir chercher les enfants ou à les accueillir à leur descente du car :**

Nom, Prénom : ..... Lien avec les enfants (père, mère, nourrice, voisin, frère, sœur...) : ..... N° de téléphone : .....	Nom, Prénom : ..... Lien avec les enfants : ..... N° de téléphone : .....
Nom, Prénom : ..... Lien avec les enfants : ..... N° de téléphone : .....	Nom, Prénom : ..... Lien avec les enfants : ..... N° de téléphone : .....

**J'autorise mon enfant à rentrer seul :**                      OUI                       NON

### NOM ET PRENOM DE L'ENFANT

NOM et Prénom de l'enfant : .....

Né (e) le : .....Classe : .....

#### JOURS ET HEURES DE RAMASSAGE :

Matin : Arrêt de départ : ..... Arrêt d'arrivée : .....

Soir : Arrêt de départ : ..... Arrêt d'arrivée : .....

Merci de cocher les périodes d'utilisation :

JOURS	Arrêt matin	Arrêt soir
Lundi		
Mardi		
Jeudi		
Vendredi		

Je soussigné(e),..... titulaire de l'autorité parentale de l'enfant ci-dessus désigné

- M'engage à ne pas changer d'arrêt de bus sans l'avoir signalé par écrit préalablement en mairie,
- Atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur du transport scolaire joint à la présente inscription.

A....., le .....

Signature du (des) titulaire(s) de l'autorité parentale

**Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles, selon le circuit défini pour la rentrée scolaire 2023 (susceptible d'être modifié par rapport à 2022).**